

Marquage CE et marque NF : nos réponses à vos questions

En tant que prescripteur, pourrais-je toujours choisir des produits NF que je connais bien ?

OUI, car ces produits NF sont conformes aux spécifications techniques du marquage CE. La valeur ajoutée de la marque NF étant la garantie du suivi de la performance de ces produits. Le prescripteur garde son droit de choix du produit le mieux adapté à son cahier des charges.

La marque NF garantit-elle toujours le même niveau d'exigence de la performance des produits ?

OUI, car le suivi périodique de la performance des produits est maintenu dans la marque NF Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique (NF030). La marque NF est le fruit d'une démarche volontaire de professionnels décidés à prendre de réels engagements vis-à-vis de leurs clients. En s'appuyant sur des normes françaises et européennes, elle offre une garantie de la qualité et de la sécurité des produits.

Comment s'assurer qu'un produit est certifié NF ?

AFNOR Certification délivre au fabricant un certificat NF par produit certifié. De plus, AFNOR Certification met également à disposition sur son site Internet www.marque-nf.com, une liste des produits certifiés mise à jour régulièrement.

Le double étiquetage des produits

L'étiquetage NF reprend des valeurs issues des résultats d'essais de suivi du fabricant, contrôlées périodiquement par un organisme indépendant.

Les valeurs indiquées dans les étiquetages du marquage CE sont des valeurs déclarées par le fabricant ou des valeurs seuil.

www.marque-nf.com

SNMI Syndicat National
des Mortiers Industriels

3, rue Alfred Roll
75849 Paris Cedex 1

afnor
CERTIFICATION

SNFORES

3, rue Alfred Roll
75849 Paris Cedex 1

Communication Groupe AFNOR - K0912100 - 100038. Réalisation Gaya - document imprimé avec des encres à base végétale, procédé CTP, sur papier Condak Silk certifié PEFC10-31-1427
AFNOR Certification, SAS au capital de 18 187 000 euros. RCS Bobigny, B 479 076 002

Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton

le marquage CE et la marque NF



Le marquage CE : le passeport pour la libre circulation des produits de protection et de réparation du béton

Le marquage CE est une obligation réglementaire qui permet aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Economique Européen, quel que soit leur pays d'origine.

Il atteste que ces produits sont conformes aux dispositions de la réglementation européenne qui les concernent. Ces dispositions sont transcrites dans des spécifications techniques harmonisées décrites dans les normes.

Le marquage CE apposé par le fabricant est donc obligatoire pour mettre le produit sur le marché et correspond à un système d'attestation de conformité, défini par la Commission Européenne.

Produits de protection et de réparation du béton

Usage(s) prévu(s)	Système(s) d'attestation de conformité CE	Tâches incombant à l'organisme notifié	Tâches incombant au producteur
Pour usages associés à de faibles exigences de performances dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil	4	Non concerné	<ul style="list-style-type: none"> Essais de type initiaux Mise en place du système de contrôle de la production Déclaration de conformité CE
Pour tout autres usages dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil	2+	<ul style="list-style-type: none"> Inspections initiales et périodiques du contrôle de la production Délivrance d'une attestation de conformité CE 	<ul style="list-style-type: none"> Essais de type initiaux Mise en place du système de contrôle de la production Déclaration de conformité CE

Note : Pour les produits soumis aux réglementations relatives à la réaction au feu, les systèmes d'attestation de conformité CE sont précisés dans les normes de la série EN 1504.

Les familles de produits

Produits	Normes	Marquage CE	Marque NF
Produits de protection de surface	EN 1504-2	Date d'entrée en vigueur : 1 ^{er} janvier 2009	NON
Produits de réparation structurale et non structurale	EN 1504-3		OUI pour les produits de réparation structurale
Produit de collage structural	EN 1504-4		OUI
Produits d'injection du béton	EN 1504-5		OUI
Produits de scellement	EN 1504-6	En attente de la publication de l'avis au Journal Officiel	OUI
Produits de protection contre la corrosion des armatures	EN 1504-7		NON
Produits de calage	P18-821 et P18-822	Non concernés	OUI

Le marquage CE doit être apposé (selon une charte prédéfinie) sur l'emballage des produits conditionnés et sur les documents d'accompagnement pour les produits livrés en vrac.

La marque NF Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique (NF030) : la marque de qualité volontaire

Pour répondre aux attentes de la profession, la certification NF continue à être une marque de qualité volontaire garantissant le suivi de la performance des produits par :

- un audit initial et des audits périodiques du site de fabrication avec prélèvements de produits,
- des essais effectués par des laboratoires indépendants sur les produits prélevés.

En complément du marquage CE, la marque NF garantit le suivi de la performance des produits grâce à des prélèvements sur site et grâce à la réalisation d'essais normalisés par un organisme indépendant.

Ce suivi des performances des produits est constitué d'exigences supplémentaires au marquage CE. Pour cette raison, la marque NF donne les meilleures garanties de qualité aux utilisateurs ainsi qu'aux prescripteurs dans le choix de leurs produits.

Les produits (autres que les produits de calage) qui bénéficient du droit d'usage de la marque NF portent le logo NF en plus du logo CE.

NF et CE : comment ça marche ?

Exigences des marquages NF et CE

Phases	Marque NF	Marquage CE 2+	Marquage CE 4
Auto-contrôle	Selon le référentiel NF	Selon EN 1504-8	Selon EN 1504-8
Audit du contrôle de production en usine	Selon le Référentiel NF	Selon EN 1504-8	Non
Essais lors de l'audit	Oui	Non	Non
Prélèvements par l'auditeur	Oui	Non	Non
Réalisation des essais normalisés	Par le fabricant et par le laboratoire indépendant désigné par AFNOR Certification	Par le fabricant	Par le fabricant

Le marquage CE n'est pas une marque de qualité, il est destiné aux autorités de contrôle des pays membres de l'Union Européenne.

La marque NF est une certification volontaire du produit contrôlé par un organisme extérieur.

La marque NF introduit des exigences de qualité complémentaires au marquage CE, vérifiées au travers d'audits et d'essais périodiques, effectués par des organismes indépendants.

